

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	1402

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 23 février 2015,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 relative aux rapports d'orientations en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment le programme 1402 « Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2014 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 92 000 euros pour une allocation doctorale en sciences humaines et sociales au laboratoire Jean Bodin,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 novembre 2015 approuvant le soutien au projet de chaire internationale « ODE », octroyant une subvention d'un montant total de 453 600 € à l'Université de Nantes pour la mise en place de cette chaire et approuvant la convention correspondante

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2016 attribuant une subvention de fonctionnement complémentaire de 69 000 € à l'Université de Nantes pour le projet de chaire internationale « ODE ».
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention avec l'Université de Nantes dans le cadre du projet de chaire internationale « ODE »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projets dédié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 approuvant les termes des conventions-types pour les projets Etoiles montantes,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la révision des termes du cahier des charges Etoiles montantes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projets dédié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant l'avenant N°1 de prolongation de la thèse réalisée au sein du laboratoire Centre Nantais de Sociologie (CENS),
- VU** la délibération de la Commission permanent du Conseil régional en date du 27 septembre 2019 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projet dédié,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant les termes de l'avenant-type relatif au dispositif des allocations de thèses cofinancées,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Allocations de thèses

1.1. Allocations doctorales cofinancées 2020

ATTRIBUE

Un montant total de subventions de 2 530 653 € sur un montant subventionnable de 5 017 306 € (HT ou TTC selon dossier) pour 51 allocations doctorales cofinancées, suivant la répartition, les montants et les modalités figurant dans le tableau en 1-annexe-1,

AFFECTE

Les autorisations d'engagement correspondantes,

AUTORISE

La prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2020 et une durée de validité des arrêtés de 5 ans.

1.2. Allocation doctorale cofinancée en faveur de l'INESAAE/Intitut Agro

ATTRIBUE

une subvention de 45 300€ sur un montant subventionnable de 90 600€ TTC à l'INESAAE/L'Intitut Agro pour une allocation doctorale cofinancée de 36 mois au sein du laboratoire BAGAP sur le sujet « BIOGEPA »

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 1er novembre 2020 et une durée de validité de 5 ans de l'arrêté correspondant

1.3. Allocation doctorale en faveur du GIP Arronax

ATTRIBUE

une subvention de 89 000 € sur un montant subventionnable de 89 000€ TTC au GIP Arronax pour une allocation doctorale de 36 mois,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 1er octobre 2020 et une durée de validité de 5 ans de l'arrêté correspondant.

1.4 Thèse en sciences humaines et sociales 2014 - Université d'Angers

AUTORISE

le maintien de la subvention de fonctionnement n°2014-08213-00 attribuée à l'Université d'Angers pour la rémunération d'un étudiant en thèse au sein du laboratoire Jean Bodin,

APPROUVE

les termes de la convention modificative correspondante figurant en 1-annexe-4,

AUTORISE

La présidente à la signer.

1.5 Allocations de thèses cofinancées : prolongation de validité et augmentation complémentaire d'opérations

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire complémentaire de 18 600 € au total, répartie sur les opérations 2017, 2018 et 2019 concernées, telles que listées en 1-annexe-5

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la prolongation de validité de 6 mois supplémentaires des conventions 2017, 2018 et arrêtés 2019 relatifs au financement de la rémunération d'étudiants en thèses listées en 1-annexe-5,

AUTORISE

l'augmentation d'un montant forfaitaire de 3 100 € calculé en fonction du cofinancement initial, sur les opérations 2017,2018 et 2019 concernées telles que listées en 1-annexe-5,

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants type de prolongation et d'augmentation des conventions approuvés lors de la session des 9 et 10 juillet 2020.

2. Attractivité

2.1 Etoiles montantes 2020

ATTRIBUE

un montant total de subventions de fonctionnement de 1 065 300 € sur un montant subventionnable de 1 317 888 € HT pour le financement de 10 projets « Etoiles montantes en Pays de la Loire », tel que détaillé dans le tableau en 2-annexe-1,

AFFECTE

les autorisations d'engagement correspondantes,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er mars 2020,

AUTORISE

La Présidente à signer les conventions qui seront établies selon les conventions-types approuvées en Commission permanente du 17 novembre 2017.

2.2 Avenant n°2 à la convention n°2015-10335 relative au projet Connect Talent ODE

APPROUVE

l'avenant relatif à la modification de la convention n°2015-10335 relative au projet Connect Talent ODE

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant afférent en 2-annexe-2

3. Intégration dans les réseaux européens et internationaux

3.1 Post-doctorat cofinancé par un programme européen

ATTRIBUE

Une subvention forfaitaire complémentaire de 8 500 € à Le Mans Université relative à l'arrêté n°2019_11424 pour un postdoctorat cofinancé par le programme européen FEMTOTRABYTE,

AFFECTE

L'autorisation d'engagement correspondante.

4. Valorisation de la recherche

4.1 Projet de recherche « Financement des spin off et des start up de technologie de rupture : une meilleure compréhension du phénomène au service du développement de ces entreprises » dans le cadre de la chaire partenariale « Finance pour l'innovation » portée par AUDENCIA BUSINESS SCHOOL

ATTRIBUE

Audencia Business School une subvention de fonctionnement d'un montant de 82 253 € sur un montant subventionnable de 82 253 € TTC en soutien au projet de recherche sur le financement des spin off et des start up dans le cadre de la chaire partenariale « finance pour l'innovation »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation aux articles 17 et 18 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020

APPROUVE

la convention correspondante présentée en .4-annexe-1

AUTORISE

la Présidente à la signer

4.2 Adoption d'une convention cadre avec la SATT Ouest Valorisation pour la période 2020-2022

APPROUVE

la convention cadre avec la SATT Ouest Valorisation pour la période 2020-2022 présentée en .4-annexe-2

AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

le cahier des charges relatif au soutien régional à des démonstrateurs académiques de recherche présenté en 4 annexe 3

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs